

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 32

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Ladislav Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :

Envoyée le vendredi 7 novembre 2025

OBJET : DELIBERATION N°16 - Foncière d'Habitat et Humanisme - Subvention communale accordée pour l'acquisition d'un logement sis 11 chemin de l'Arbre

M. Ladislav Polski
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
M. Didier David
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
Mme Marie-Pierre Parini
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
Mme Noëlle Dyot-Gerardin
M. Alain Junguené
Mme Annabel Beccatini-Gesrel
Mme Fabienne Bermond
M. Christophe Bosio
M. Gilles Ugolini
Mme Sophie Bournot
Mme Marion Troyat
Mme Sabrina Missud-Guillet
M. Fabien Bonnafox
Mme Isabelle Martello
Mme Annick Meynard
Mme Virginie Escalier

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Alain Brunetti représenté par M. Didier David
M. Maurice Bernardi représenté par Mme Fabienne Bermond
Mme Sylvie Daniel représentée par Mme Marie-Pierre Parini
M. Laurent Portelli représenté par M. Charlie Ferrero
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Jacques Bisch
M. Didier Razafindralambo représenté par Mme Annick Meynard
M. Guy Ferrandez représenté par Mme Isabelle Martello

ABSENT(E)S :

M. Jean-Marie Fort

Secrétaire de séance : M. Christophe Bosio

Envoyé en préfecture le 14/11/2025

Reçu en préfecture le 14/11/2025

Publié le



ID : 006-210601498-20251114-DEL16_CHARBRE-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2025

N°16

Rapporteur : **M. Le Maire**

Direction : **Direction de l'Aménagement et de la prospective**

Objet : **Foncière d'Habitat et Humanisme - Subvention communale accordée pour l'acquisition d'un logement sis 11 chemin de l'Arbre**

Domaine : **7 – finances locales - 7-5 subventions**

Mes chers collègues,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 22.1 du conseil métropolitain du 28 juin 2018 adoptant le programme local de l'habitat 2017-2022,

Vu la délibération n° 4.1 du Conseil métropolitain du 7 novembre 2024 arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH 4) pour la période 2024-2029,

Vu la délibération n°6 du Conseil municipal du 12 décembre 2024 émettant un avis favorable assortie d'une réserve sur le Programme Local de l'Habitat (PLH 4) pour la période 2024-2029,

Vu la délibération n° 4.1 du Conseil métropolitain du 30 janvier 2025 arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH 4) pour la période 2024-2029, après avis des communes,

Vu la délibération du conseil municipal du 29/09/2022 approuvant le principe d'allouer une subvention de 3000,00 € par logement, aux bailleurs produisant des logements locatifs sociaux sur le territoire communal,

Vu le courrier de la Foncière d'Habitat et Humanisme du 30/06/2025 sollicitant une subvention communale pour le conventionnement ANAH du logement sis 11 chemin de l'Arbre, en PLAI adapté,

Vu l'accord de la Commune du 25 juillet 2025 selon les conditions énoncées dans le projet, à savoir :

- Logement T2 de 50 m² et cave occupé par une mère seule disposant du RSA avec un enfant ;
- Loué depuis octobre 2022 à la Foncière d'Habitat et Humanisme dans le cadre du dispositif « propriétaire solidaire » ;
- Convention ANAH très social de 6 ans.

Considérant que la Foncière d'Habitat et Humanisme réalise d'un logement social en prêt aidé d'intégration adapté (PLAI adapté) sis 11 chemin de l'Arbre à La Trinité,

Considérant que ce logement conventionné AHAH très social, est déjà intégré dans le décompte effectué au titre de la loi SRU,

Considérant que la subvention communale pour l'acquisition du logement par la Foncière d'Habitat et Humanisme est déductible du prélèvement prévu par l'article L 302-7 du CCH, au titre des pénalités fixées par l'Etat,

Considérant que le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à : **185 548,00 € TTC**, selon le plan de financement réparti de la manière suivante :

Subvention Etat Réglementaire	Subvention PLAI	35 000,00 €
Subvention Etat	PLAI Adapté	20 000,00 €
Subvention de la Métropole	PLAI	22 000,00 €
Subvention commune de La Trinité	PLAI	3 000,00 €
Prêt PLAI Construction		31 329,00 €
Fonds propres		74 219,00 €
TOTAL FINANCEMENT		185 548,00 €

Considérant que les modalités de paiement de la subvention s'établiront selon l'échéancier suivant :

. 3000,00 € (soit 100% de la subvention) sur transmission de l'acte d'acquisition et du conventionnement du logement en PLAI adapté.

Considérant que la Métropole a inscrit l'attribution d'une subvention pour ce projet, à l'ordre du jour de son prochain conseil métropolitain prévu dans le courant du mois d'octobre 2025,

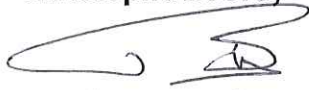
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Attribue** une subvention de 3 000,00 €, au profit de la Foncière d'Habitat et Humanisme, pour l'acquisition du logement sis 11 chemin de l'Arbre, et son conventionnement en PLAI adapté,
- **Approuve** la convention à intervenir entre la Commune et Foncière d'Habitat et Humanisme pour l'acquisition et le conventionnement en PLAI adapté,
- **Dit** que la dépense sera inscrite au budget principal de la Commune,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Christophe BOSIO,



Secrétaire de séance

Pour expédition conforme

Ladislav POLSKI,

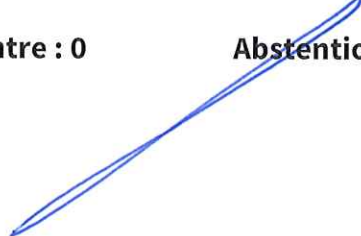
Maire de La Trinité



Vote du Conseil : **Pour : 28**

Contre : 0

Abstention : 4



Envoyé en préfecture le 14/11/2025

Reçu en préfecture le 14/11/2025

Publié le



ID : 006-210601498-20251114-DEL16_CHARBRE-DE